

## Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril 2024 à 20h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN.

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus :
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT.
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN.

**Également présents :** J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme  
C. BEVAND – Responsable de développement touristique  
G. PAILLET – Responsable administrative, commerciale et qualité

*Nombre de conseillers*  
> en exercice : 21  
> présents : 17  
> votants : 17  
*Date de convocation :*  
le 20 mars 2024

## Délibération n° 2024-04-02-004

### Finances : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Etant donnée l'approbation du compte administratif 2023, approuvée précédemment,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	119 504,11		119 539,41	43 518,00	43 518,00	119 539,41
Fonctionnement	162 985,16		394 082,80			394 082,80

- Un résultat de la section d'investissement arrêté à 119 539,41 euros
- Un résultat de la section de fonctionnement arrêté à 394 082,80 euros.

Le COmité de DIRection après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement au compte administratif 2023, au budget prévisionnel 2024 de la manière suivante :

- d'affecter en recette à la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2024, l'intégralité du résultat de la même section constatée au compte administratif, soit 394 082,80 euros.
- d'affecter en recette à la section d'investissement du budget prévisionnel 2024, l'intégralité du résultat de la même section constatée au compte administratif, soit 119 539,41 euros.

Fait à Le Palais, le 2 avril 2024

**Pierre-Paul AUBERTIN**  
**Président du COmité de DIRection de l'EPIC**  
**Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**

